

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 décembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Yves BEAUVAL représenté par Gisèle LELOUIS - Mireille BENEDETTI représentée par Georges GOMEZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Garo HOVSEPIAN - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par René BACCINO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Gérard CHENOZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nouriaty DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Bruno GILLES - Vincent GOMEZ - Albert GUIGUI - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Janine MARY - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 010-872/19/CT

■ CT1 - Attribution d'une subvention à l'Association du Technopôle Marseille Provence pour 2020 - Approbation d'une convention

DPEATSV 19/18031/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Technopole Marseille Provence, campus, pôle de recherche scientifique et zone d'activités dédiée à l'innovation technologique, est aujourd'hui au cœur d'une dynamique de requalification urbaine et économique portée conjointement par deux directions opérationnelles de la Métropole Aix-Marseille Provence, la Direction Générale Adjointe du Développement Economique, Emploi & Attractivité et la Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme et de la Stratégie Territoriale.

Chiffres clefs Technopole Marseille Provence

- 170 entreprises dont 50 start-up – 4000 salariés dont 660 chercheurs, 2000 étudiants
- Plusieurs leaders hi-tech de l'économie productive métropolitaine : Provepharm, TraXens, etc
- Deux grandes écoles d'ingénieurs : Ecole Centrale Marseille et Polytech'Marseille (AMU)
- 8 laboratoires de recherche publique et plateformes technologiques associées
- Un écosystème complet de soutien à la création et au développement des entreprises innovantes : Incubateur Impulse / Pépinière Marseille Innovation / Pôle de compétitivité Optitec
- Nouvelles implantations et salariés prévues à horizon 2022 : + 350 salariés minimum

Malgré le nombre déjà important et croissant de ses salariés à horizon 2021 (+ 350 nouveaux salariés minimum), le Technopole est resté jusqu'en 2019 dépourvu d'une association de zone d'activités structurée et dotée de moyens humains, comme sur l'ensemble des autres zones d'activités ou villages d'entreprises (Athélia à La Ciotat, Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée, etc).

Afin de fédérer cet écosystème technologique sur le territoire et mener à bien les projets indispensables au fonctionnement d'un site de cette envergure en lien avec la mobilité ou encore l'économie circulaire, les acteurs majeurs du Technopole ont déposé le 6 juin 2019 les statuts de l'Association du Technopole Marseille Provence et proposé un programme d'actions mis en place dès le 2^{ème} semestre 2019.

Organisée autour de ses membres fondateurs et historiques que sont Aix-Marseille Université, l'Ecole Centrale Marseille, la pépinière de start-up Marseille Innovation, les Clubs d'entreprises existants et les entreprises les plus innovantes du site ayant investi sur le Technopole depuis plusieurs années, l'association a défini une feuille de route ambitieuse pour 2020, construite de manière à mobiliser le plus d'entreprises possible autour de plusieurs actions prioritaires et déterminantes pour leur attractivité, et parvenir à consolider son modèle économique de manière autonome dans les prochaines années.

Les axes majeurs suivants, qui nécessiteront la réalisation d'études de faisabilité et de benchmark thématiques, ont été définis : la mobilité des salariés, la mise en place de solutions pour la réduction et la collecte des déchets, l'emploi et les solutions de recrutement pour PME, mais aussi la mise en place d'une stratégie marketing et de communication pour la communauté technopolitaine.

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

Le budget prévisionnel de la feuille de route 2020 de l'Association du Technopole Marseille Provence s'élève à 127 000 euros. Il est proposé de soutenir le développement de l'Association du Technopole Marseille Provence à hauteur de 55% soit un montant de 70 000 euros.

Voir annexe 1 – Budget prévisionnel

L'association de zone sur le Technopole est un outil précieux au service du bon fonctionnement du site dans un contexte de fort développement urbain et économique (nouvelles implantations, nouveaux salariés, etc). Les actions proposées par l'Association Technopole Marseille Provence Château-Gombert prennent par ailleurs tout leur sens par ailleurs dans le cadre des projets de requalification des espaces publics du cœur de Technopole programmés par la Métropole sous maîtrise d'ouvrage SOLEAM en 2021 qui ont notamment fixé la mobilité comme l'une de leurs priorités thématiques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'intérêt de soutenir l'association du Technopole Marseille Provence et la réalisation de sa feuille de route 2020 dans le contexte de développement urbain et économique du Technopole Marseille Provence ;
- La cohérence de ces actions avec la stratégie de développement économique de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence inscrites dans son Agenda du développement économique délibéré en 2017.

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence approuve l'attribution d'une subvention de 70 000 euros à l'Association du Technopole Marseille Provence Château-Gombert pour la réalisation des actions de l'année 2020.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière avec l'Association du Technopole Marseille Provence Château-Gombert ci-annexée.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence est habilité à signer la dite convention et tout document afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2020 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Sous-politique B320 - Chapitre 65 – Nature 65748 – fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC